



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3350 — Jeudi 21 Mai 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER- 2

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

BANQUE NATIONALE AGRICOLE BNA 3-6

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE -CARTE- 7-10

SOCIETE ASSURANCES BIAT 11-14

ASSEMBLEES GENERALES

AMEN PROJECT SICAF 15

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME 15

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG - 15

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- 16

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER- 16

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE «EMPRUNT SUBORDONNE ATB 2009 » 17

EMPRUNT OBLIGATAIRE «ATL 2009-1 » 17

COURBE DES TAUX

17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

18

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008:

- AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP
- AL AMANAH EQUITY FCP
- AL AMANAH PRUDENCE FCP

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
- SOMOCER -**

Siège social : Menzel Hayet - 5033 Monastir -

SOMOCER.SA informe ses actionnaires et le public que le conseil d'administration a arrêté au cours de sa réunion du 21 avril 2009 les états financiers de la société au 31 décembre 2008.

Ces états financiers affichent une progression de 10% du résultat net de la société en 2008, à 4,420 millions de dinars contre un résultat de 4,027 millions de dinars en 2007.

Lors de cette réunion du 21 avril 2009, le Conseil d'administration a décidé de :

- 1) Convoquer une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 juin 2009 pour lui proposer la distribution au titre de l'exercice 2008, d'un dividende de 0,050 dinars par action.

- 2) Convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le même jour pour lui proposer d'augmenter le capital social d'un montant de 1,155 millions de Dinars

En conséquence, le capital social sera porté de Vingt trois Millions cents mille Dinars (23,1 millions de dinars) à Vingt quatre Millions deux cents cinquante cinq milles dinars (24,255 millions de dinars), par l'émission de Un Million cent cinquante cinq Milles (1 155 000) actions nouvelles de Un (01) Dinar chacune qui seront attribuées sur les réserves à hauteur d'une action nouvelle pour vingt anciennes.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
- BNA -

Siège social : Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008, la Banque Nationale Agricole publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2008,

- et des rapports de Commissariat aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2008,

Prend acte des conclusions des rapports de Commissariat aux Comptes et approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2008 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de Commissariat aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19, prend acte des conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide de répartir comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice 2008 :

Résultat	31.763.417,119 DT
Report à nouveau de l'exercice 2007	198.447,710 DT
Bénéfice Distribuable	31.961.864,829 DT
Réserves pour réinvestissements exonérés	13.594.185,000 DT
Réserves extraordinaires	9.800.000,000 DT
Fonds Social	500.000,000 DT
Résultat à reporter	67.679,829 DT
Total affectations	23.961.864,829 DT
Reliquat à distribuer	8.000.000,000 DT
Dividendes	8.000.000,000 DT

Les dividendes de l'exercice 2008 sont ainsi fixés à 0,400 DT net par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 02 juin 2009

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de loger dans le compte « Report à nouveau » le montant des dividendes provenant des actions BNA acquises conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, soit 116.543,550 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses actions propres, dans la limite des dispositions prévues par la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant de 100 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant et à arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant net des jetons de présence, au titre de l'année 2008, à cinq mille dinars (5.000 Dinars) par administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès - Verbal pour faire tout dépôt et publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

			<i>(unité : en 1000 DT)</i>	
	31.12.2008	31.12.2007	Variations	
			Volume	(%)
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	87 166	70 004	17 162	24,5
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	155 214	198 391	-43 177	-21,8
3- Créances sur la clientèle	4 543 386	3 881 073	662 313	17,1
<i>a- Comptes débiteurs</i>	618 884	566 346	52 538	9,3
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	3 363 254	2 740 844	622 410	22,7
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	532 601	544 449	-11 848	-2,2
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>	28 647	29 434	-787	-2,7
4- Portefeuille-titres commercial	349 918	384 390	-34 472	-9,0
5- Portefeuille d'investissement	319 665	306 309	13 356	4,4
6- Valeurs immobilisées	48 084	48 547	-463	-1,0
7- Autres actifs	75 254	162 946	-87 692	-53,8
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>	37 492	126 762	-89 270	-70,4
<i>b- Autres</i>	37 762	36 184	1 578	4,4
TOTAL ACTIF	5 578 687	5 051 660	527 027	10,4
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	8	5 293	-5 285	-99,8
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	210 959	234 775	-23 816	-10,1
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4 191 625	3 630 123	561 502	15,5
<i>a- Dépôts à vue</i>	943 511	872 315	71 196	8,2
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>	3 248 114	2 757 808	490 306	17,8
4- Emprunts et ressources spéciales	576 471	609 723	-33 252	-5,5
<i>a- Emprunts matérialisés</i>	22 164	43 742	-21 578	-49,3
<i>c- Ressources spéciales</i>	554 307	565 981	-11 674	-2,1
5- Autres passifs	196 376	192 890	3 486	1,8
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>	5 842	4 439	1 403	31,6
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>	142 684	151 665	-8 981	-5,9
<i>c- Autres</i>	47 850	36 786	11 064	30,1
TOTAL PASSIF	5 175 439	4 672 804	502 635	10,8
CAPITAUX PROPRES				
1- Capital	100 000	100 000	0	0,0
2- Réserves	173 859	149 220	24 639	16,5
3- Actions propres	-3 678	-3 446	-232	6,7
4- Autres capitaux propres	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	67	82	-15	-18,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES	403 248	378 856	24 392	6,4
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	5 578 687	5 051 660	527 027	10,4

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	Capital	Prime d'émission + Prime de fusion	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissement exonéré indisponible	Réserve pour réinvestissement exonéré disponible	Réserve à régime spécial	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Résultats reportés avant affectation	Résultats reportés après affectation	Résultats de l'exercice	Modifications comptables	Dotation de l'ETAT	Actions propres	Total
Soldes au 31/12/2005 Avant affectation	100 000	35 077	10 000			14 854	11 990	18 692	27 498	99		8 065		133 000	-7 164	352 111
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 17.05/2006						1 999			150	-99	15	-2 065				
Dividendes distribués												-6 000				
Soldes au 31/12/2005 Après affectation	100 000	35 077	10 000	0	0	16 853	11 990	18 692	27 648	0	15	0	0	133 000	-7 164	346 111
Soldes au 31/12/2006 Avant affectation	100 000	35 077	10 000			16 853	11 990	17 377	28 642	185		16 323		133 000	-3 596	365 851
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 23.05/2007						5 734	1 713	800	250	-185	11	-8 323				
Dividendes distribués												-8 000				
Soldes au 31/12/2006 Après affectation	100 000	35 077	10 000	0	0	22 587	13 703	18 177	28 892	0	11	0	0	133 000	-3 596	357 851
Soldes au 31/12/2007 Avant affectation	100 000	35 077	10 000			22 587	13 703	18 051	29 659	119		28 106		133 000	-3 446	386 856
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 06 Juin 2008						2 643		17 000	500	-119	82	-20 106				
Dividendes distribués												-8 000				
Soldes au 31/12/2007 Après affectation	100 000	35 077	10 000	0	0	25 230	13 703	35 051	30 159	0	82	0	0	133 000	-3 446	378 856
Soldes au 31/12/2008 Avant affectation	100 000	35 077	10 000			25 230	13 703	35 051	30 904	198		31 763		133 000	-3 678	411 248
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15.05/2009.						13 594		9 800	500	-198	67	-23 763				
Dividendes distribués												-8 000				
Soldes au 31/12/2008 Après affectation	100 000	35 077	10 000	0	0	38 824	13 703	44 851	31 404	0	67	0	0	133 000	-3 678	403 248

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE - CARTE -

Siège social : 12, Av Habib THAMEUR - 1069 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 5 mai 2009, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne –CARTE- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2008, approuve les dits rapports ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Compte tenu du report de l'exercice précédent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice net exercice 2008 :	9 260 028.243
Report à nouveau exercice 2007 :	410 641,028
Bénéfice distribuable	9 670 669,271
Réserve pour fonds social	500 000,000
Réserve facultative	6 000 000,000
Dividende	2 500 000,000
Report à nouveau	670 669,271

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En conséquence, un dividende de 2,500 dinars par action ou certificat d'investissement sera mis en paiement à compter 1er Juin 2009.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de cent mille (100 000) dinars au titre des jetons de présence aux administrateurs de la société. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Commissaires aux Comptes le Cabinet C.M.C. et KPMG Tunisie représentée par Moncef Boussanouga Zammouri pour une période de trois (3) ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard pris dans la tenue des assemblées générales relatives aux comptes consolidés de la CARTE pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007, approuve les dits rapports ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre des comptes consolidés des exercices 2005, 2006 et 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -

II. Le Bilan après affectation du résultat comptable

	ACTIF			2007
	APRES AFFECTATION DU RESULTAT			
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	251 467,441	209 375,051	42 092,390	55 305,316
AC13 Fonds commercial	33 210,000		33 210,000	33 210,000
	284 677,441	209 375,051	75 302,390	88 515,316
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	2 521 129,842	1 977 962,878	543 166,964	571 062,148
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	238 367,235	207 303,027	31 064,208	39 573,457
	2 759 497,077	2 185 265,905	574 231,172	610 635,605
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 822 891,580	841 018,096	3 981 873,484	2 011 734,037
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	10 666 700,885	663 442,916	10 003 257,969	10 017 843,615
AC31 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	19 076 863,000	100 000,000	18 976 863,000	17 882 910,050
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	26 330 697,556	2 125 549,224	24 205 148,332	18 222 606,727
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	60 776 200,000		60 776 200,000	53 577 600,000
AC334 Autres prêts	3 350 000,000		3 350 000,000	4 850 000,000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers				
	125 023 353,021	3 730 010,236	121 293 342,785	106 562 694,429
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	10 737,298	2 813,984	7 923,314	12 201,750
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	8 285 238,204		8 285 238,204	6 784 984,656
AC520 Provision d'assurance vie	8 572,570		8 572,570	8 374,282
AC530 Provision pour sinistres vie			0,000	9 859,429
AC531 Provision pour sinistres non vie	15 987 329,713		15 987 329,713	19 905 011,613
	24 281 140,487	0,000	24 281 140,487	26 708 229,980
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	4 255 838,205		4 255 838,205	4 243 709,565
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	11 343 717,709	3 538 246,393	7 805 471,316	3 033 880,453
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	44 457 963,877		44 457 963,877	41 306 738,965
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	30 336,992		30 336,992	59 378,297
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 646 009,724		1 646 009,724	1 390 363,251
AC633 Débiteur divers	148 366,273		148 366,273	204 914,105
	61 882 232,780	3 538 246,393	58 343 986,387	50 238 984,636
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	8 712 554,146		8 712 554,146	5 603 157,876
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés	2 352 950,083		2 352 950,083	1 787 935,670
AC722 Autres charges à répartir	2 088 738,959	2 022 170,233	66 568,726	158 753,130
	13 154 243,188	2 022 170,233	11 132 072,955	7 549 846,676
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	3 249 622,710		3 249 622,710	2 726 361,743
AC733 Autres comptes de régularisation	24 918,453		24 918,453	13 726,250
	3 274 541,163	0,000	3 274 541,163	2 740 087,993
	16 428 784,351	2 022 170,233	14 406 614,118	10 289 934,669
Total de l'actif	230 670 422,455	11 687 881,802	218 982 540,653	194 511 196,385

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
APRES AFFECTATION DU RESULTAT		2008	2007
Propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	10 000 000,000	10 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	34 767 904,027	28 393 731,572
CP5	Résultat reporté	670 669,271	410 641,028
Total capitaux propres après affectation		45 438 573,298	38 804 372,600
Provisions pour risques et charges			690 984,138
		0,000	690 984,138
Provisions techniques brutes			
PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	18 480 397,200	16 135 994,405
PA320	<i>Provision d'assurance vie</i>	21 197 108,000	17 020 686,919
PA330	<i>Provision pour sinistres (vie)</i>	1 289 240,432	737 708,619
PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	65 234 645,029	62 201 570,346
PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>	-4 311 730,092	-3 295 137,205
PA360	<i>Autres provisions techniques (vie)</i>		
PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	3 483 265,832	4 368 772,011
		105 372 926,401	97 169 595,095
Provisions techniques de contrats en unités de compte		7 923,314	12 201,750
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		26 566 463,490	21 651 771,439
Autres dettes			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 950 370,146	6 030 178,130
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	29 644 502,160	25 784 447,723
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	63 970,073	52 517,496
PA632	<i>Personnel</i>	92 523,769	118 429,375
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	2 460 789,934	2 041 993,007
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	2 978 459,363	2 110 840,315
		41 190 615,445	36 138 406,046
Autres passifs			
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	406 038,705	43 865,317
		406 038,705	43 865,317
		173 543 967,355	155 015 839,647
Total du passif		173 543 967,355	155 706 823,785
Total des capitaux propres et du passif		218 982 540,653	194 511 196,385

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -

Libellé de la rubrique	Situation des capitaux propres avant affectation du résultat 2008	Affectation du Résultat 2008	Situation des capitaux propres après affectation du résultat 2008
Capital social et fonds d'établissement	10 000 000,000		10 000 000,000
Fonds d'établissement constitué			
Fonds social complémentaire	316 682,692	500 000,000	816 682,692
Primes liées au capital social	1 960 000,000		1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473		4 262 417,473
Réserves légale	1 000 000,000		1 000 000,000
Réserves facultative	20 728 803,862	6 000 000,000	26 728 803,862
Réserve de capitalisation			
Report à nouveau	410 641,028	260 028,243	670 669,271
Provisions à caractère durable			
Résultat de l'exercice	9 260 028,243	-6 760 028,243	
Réserves de consolidation groupe			
Réserves hors groupe			
Résultat hors groupe			
Situation nette	47 938 573,298	0,000	45 438 573,298

Dividendes versés		2 500 000,000
Acomptes sur dividendes Prélevés		
Autres prélèvements		
Distribution		2 500 000,000
Affectation du Résultat 2008		9 260 028,243

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE ASSURANCES BIAT

Siège social : Angle avenue Hédi Chaker, Rue du Koweit - 1002 TUNIS -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2009, la Société Assurances BIAT publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2008, tel qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2008 s'est soldé par un bénéfice net de **1 791 080.691** dinars, approuve l'affectation telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Bénéfice Net	1 791 080.691
Report exercice 2007	1 378.806
Total	1 792 459.497
Réserves légales (5%)	89 622.975
1er reliquat	1 702 836.522
Réserves Extraordinaires	600 000.000
2eme reliquat	1 102 836.522
Fonds social	80 000.000
3eme reliquat	1 022 836.522
Dividendes à distribuer	1 000 000.000
4ème reliquat	22 836.522
Report à nouveau	

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au 1er Juin 2009.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 45 000DT (Quarante cinq mille dinars), et ce pour l'exercice commençant le premier Janvier 2008.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat de Mr Brahim RIAHI arrive à échéance lors de la présente assemblée, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de trois années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes Mr Mourad GUELLATY arrive à échéance lors de la présente assemblée, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de trois années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès Verbal des délibérations de la présente réunion en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE**B I L A N**

Après affectation du résultat au 31 Décembre 2008

Unité : en dinars

ACTIFS	Notes	31/12/2008			31/12/2007
		Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevet, licences, marques		805 908	803 987	1 921	4 859
AC13 Fonds de commerce					
AC14 Acomptes versés					
	5.1	805 908	803 987	1 921	4 859
AC 2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		132 962	52 858	80 104	57 104
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier		756 057	490 077	265 980	321 767
	5.2	889 019	542 935	346 084	378 871
AC 3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP		10 243 188	-	10 243 188	7 753 351
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe		41 205 612	-	41 205 612	31 114 285
AC334 Autres prêts		28 288	-	28 288	750
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		2 900 000	-	2 900 000	-
AC336 Autres dépôts					
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		149 671	-	149 671	101 779
	5.3	54 526 759	-	54 526 759	38 970 165
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provisions pour primes non acquises		2 368 632	-	2 368 632	1 188 740
AC520 Provisions d'assurance vie		116 262	-	116 262	149 249
AC530 Provision pour sinistres (vie)		257 403	-	257 403	144 503
AC531 Provision pour sinistres (non vie)		5 165 948	-	5 165 948	2 566 113
	5.4	7 908 245	-	7 908 245	4 048 604
AC 6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises	5.5.1	1 150 988	-	1 150 988	1 340 165
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	5.5.2	8 115 349	776 159	7 339 190	5 589 815
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	5.5.3	436 480	-	436 480	276 502
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	5.5.4	826 602	40 794	785 808	651 610
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		3 792	-	3 792	4 018
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		-	-	-	5 215
AC633 Débiteurs divers		10	-	10	10
	5.5	10 533 221	816 952	9 716 269	7 867 333
AC 7 Autres éléments d'actif					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5.6.1	3 022 891	-	3 022 891	1 765 283
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés	5.6.2	1 249 976	-	1 249 976	1 021 675
AC722 Autres charges a repartir	5.6.3	118 374	-	118 374	124 033
AC73 Comptes de régularisation actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	5.6.4	1 691 994	-	1 691 994	1 248 817
AC732 Estimations de réassurances - acceptation					
AC733 Autres comptes de régularisation					
AC74 Ecart de conversion					
AC75 Autres					
	5.6	6 083 235	-	6 083 235	4 159 809
TOTAL ACTIFS		80 746 387	2 163 875	78 582 512	55 429 641

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -

(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	-		
CP1 Capital social ou fonds équivalent		10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		1 945 302	1 210 290
CP5 Résultats reportés		22 836	1 379
Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice		11 968 138	11 211 669
<u>PASSIFS</u>	-		
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires			
PA22 Provisions pour impôts			
PA23 Autres provisions		150 000	-
		150 000	-
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provision pour primes non acquises	5.8.1	8 712 703	6 534 046
PA320 Provision pour assurance vie	5.8.2	15 070 091	9 531 297
PA330 Provision pour sinistres (vie)	5.8.3	1 114 348	979 757
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	5.8.4	27 038 730	17 467 801
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	5.8.5	57 384	27 154
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	5.8.6	494 405	122 000
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage			
PA360 Autres provisions technique (vie)			
PA361 Autres provisions technique (non vie)	5.8.7	65 000	473 000
	5.8	52 552 661	35 135 054
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		4 487 612	3 266 372
	5.9	4 487 612	3 266 372
PA6 Autres Dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe		1 927 334	712 632
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances		4 933 957	3 494 825
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance			
PA622 Autres			
PA63 Autres dettes			
PA631 Dépôts et cautionnements reçues			
PA632 Personnel		52 523	41 878
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques		1 076 317	741 813
PA634 Créiteurs divers		1 433 969	825 399
PA64 Ressources spéciales			
	5.10	9 424 102	5 816 546
PA7 Autres passifs			
PA71 Comptes de régularisation passif			
PA710 Report commissions reçues des réassureurs			
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession			
PA712 Autres comptes de régularisation passif			
PA72 Ecart de conversion			
		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		78 582 512	55 429 641

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -**III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Fonds Social	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
solde au 31/12/2005	10 000 000	47 228	200 000	26 860	152 337	840 152	11 266 577
affectation AGO du 16/05/2006		42 008	150 000	35 000	613 144	-840 152	0
dividendes					-600 000		-600 000
encaissement							0
décaissement				-6 544			-6 544
résultat net 2006						861 361	861 361
solde au 31/12/2006	10 000 000	89 236	350 000	55 316	165 481	861 361	11 521 394
affectation AGO du 23/04/2007		51 342	200 000	45 000	565 019	-861 361	0
dividendes					-600 000		-600 000
encaissement							0
décaissement				-33 308			-33 308
résultat net 2007						823 583	823 583
solde au 31/12/2007	10 000 000	140 578	550 000	67 008	130 500	823 583	11 711 669
affectation AGO du 21/05/2008		47 704	350 000	55 000	370 879	-823 583	0
dividendes					-500 000		-500 000
encaissement							0
décaissement				-34 611			-34 611
résultat net 2008						1 791 080	1 791 080
solde au 31/12/2008	10 000 000	188 282	900 000	87 397	1 379	1 791 080	12 968 138
affectation AGO du 19/05/2009		89 623	600 000	80 000	1 021 457	-1 791 080	0
dividendes					-1 000 000		-1 000 000
soldes après affectation	10 000 000	277 905	1 500 000	167 397	22 836	0	11 968 138

ASSEMBLEES GENERALES**AVIS DES SOCIETES (suite)****AMEN PROJECT SICAF**

Siège Social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis -

La Société Amen Project Sicaf porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 28 mai 2009 à 11H**, au siège de la société , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux compte relatifs à l'exercice 2008 ;
- Approbation des états financiers pour l'exercice 2008 ;
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion 2008 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2008 ;
- Nomination des administrateurs ;
- Nomination du commissaire aux comptes
- Fixation des jetons de présence .

2009 - AS - 1454

— *** —

**SOCIETE AL JAZIRA DE
TRANSPORT ET DE TOURISME**

Siège social : Centre d'animation et de loisir Al Jazira

Zone Touristique Sidi Mahrez - Djerba -

La Société Al Jazira de Transport et de Tourisme porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **samedi 6 juin 2009 à 10h**, à l'hôtel Al Jazira -Djerba-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2008 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2008 ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2008 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Renouvellement du mandat des administrateurs
- Nomination du commissaire aux comptes

2009 - AS - 1455

— *** —

**SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS
- SOTUMAG -**

Siège Social : Route de Naâssen, Bir Kassaa - BEN AROUS-

La Société Tunisienne des Marchés de Gros - SOTUMAG - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 15 juin 2009 à 10 H** , à l'hôtel Abous Nawas Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2008.
- Examen des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2008.
- Approbation du Bilan et des Comptes de Résultats de l'exercice 2008.
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2008.
- Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2008.
- Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2009-2010-2011.
- Quitus aux administrateurs.

2009 - AS - 1322

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER -

Siège Social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua- Zaghouan -

La Société Tunisienne de Verreries - SOTUVER- porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire se tiendront le **mercredi 3 juin 2009 à partir de 16 heures**, à la maison de l'entreprise , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En assemblée générale ordinaire:**

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2008 ;
- Lecture des rapports du Commissaires aux comptes relatifs au même exercice ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2008 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Acceptation de la démission des anciens administrateurs ;
- Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- Cession d'élément d'actif.

*** En assemblée générale extraordinaire :**

- Annulation de la deuxième tranche d'augmentation du capital d'un montant de 1 010 600D décidé par l'AGE du 12 décembre 2003 ;
- Mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions législatives.

2009 - AS - 1456

— *** —

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER -

Siège Social : Menzel Hayet - 5033 Monastir -

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **samedi 13 juin 2009**, à partir de 10H, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Boulevard Principal -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En assemblée générale ordinaire:**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;
- Approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers et les opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;
- Affectation des résultats de l'exercice 2008;
- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil pour l'année 2009 ;
- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée ordinaire relative aux états financiers consolidés des années 2003 à 2007.
- Quitus au conseil d'administration et au Directeur Général pour la gestion de l'exercice 2008;
- Déclaration de franchissement de seuil
- Lecture du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés des exercices 2003 à 2008.
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2003 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2004 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 ;
- Pouvoirs pour formalités.

*** En assemblée générale extraordinaire :**

- Augmentation du capital par voie d'incorporation des réserves
- Modification de l'article 06 des statuts
- Pouvoirs à donner.

Les documents relatifs aux dites Assemblées sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER.

2009 - AS - 1457

AVIS DES SOCIETES (suite)

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE «EMPRUNT SUBORDONNÉ ATB 2009»

L'Arab Financial Consultants - AFC -, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «ATB Subordonné 2009» de D. 50 000 000, ouvertes au public le 5 mai 2009, ont été clôturées le **12 mai 2009**.

2009 - AS - 1441

— *** —

EMPRUNT OBLIGATAIRE «ATL 2009-1»

L'Arab Financial Consultants - AFC -, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «ATL 2009-1» de D. 30 000 000, ouvertes au public le 27 avril 2009, ont été clôturées le **4 mai 2009**.

2009 - AS - 1442

AVIS

COURBE DES TAUX DU 21 MAI 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,360%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009		4,353%	
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,299%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,289%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,251%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,238%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,235%	1 021,462
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010	4,224%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,282%	1 044,262
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,313%		1 023,372
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,358%	1 067,873
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,397%	1 133,874
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,415%	1 172,486
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,460%	1 125,442
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,543%		1 040,214
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,594%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,659%	1 138,623
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		4,781%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,803%		1 053,082
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,077%	1 169,727

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 20/05/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 21/05/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	127,551	127,563	2,003	1,60%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	101,028	101,038	1,429	1,38%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	104,136	104,146	1,955	1,91%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	102,246	102,257	1,528	1,46%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	101,643	101,654	1,742	1,67%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	101,788	101,799	1,675	1,60%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	104,884	104,895	1,698	1,65%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	100,216	100,227	1,653	1,60%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	103,738	103,748	1,770	1,67%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	106,708	106,722	1,680	1,60%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	105,805	105,816	2,197	2,03%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	100,969	100,980	1,704	1,64%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	100,870	100,882	1,690	1,63%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,988	107,999	1,770	1,67%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	101,764	101,776	1,603	1,53%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	103,782	103,792	1,766	1,67%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	108,243	108,256	1,747	1,64%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	105,796	105,806	1,588	1,52%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	102,610	102,622	1,673	1,59%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	101,694	101,705	1,659	1,59%
TUNISIE EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	104,857	105,232	2,143	2,08%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	102,362	102,372	2,442	2,35%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	105,015	105,031	1,480	1,43%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	102,026	102,036	1,608	1,59%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,156	1,156	0,016	1,40%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,001	11,003	0,170	1,57%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,164	10,165	0,161	1,55%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 104,969	105,044	1,680	1,63%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	99,978	99,988	1,188	1,16%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	102,162	-	-	-
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	42,091	42,095	0,604	1,46%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,618	30,621	0,458	1,52%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	79,344	79,415	6,297	8,55%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	118,069	118,080	15,021	14,58%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 172,868	1 173,023	138,343	13,37%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	62,978	63,518	3,809	6,21%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	99,199	99,200	3,163	3,16%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	62,117	62,354	5,628	9,74%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	45,987	45,990	2,984	6,71%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	52,753	52,896	3,264	6,58%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	97,099	97,194	2,379	2,51%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	98,989	99,083	4,295	4,53%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	13,658	13,669	0,736	5,51%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	81,220	81,556	7,263	9,78%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	205,261	205,147	18,271	9,54%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	107,353	107,403	3,030	2,81%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 554,242	1 555,480	120,394	8,39%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 739,956	1 727,365	104,466	6,44%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 149,922	148,090	8,937	6,34%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 138,664	136,748	5,081	3,80%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 126,345	123,014	3,453	2,81%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,720	1,726	0,207	13,63%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,494	1,497	0,148	10,97%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 8 398,975	8 375,848	503,902	6,38%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,043	11,049	0,380	3,47%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	11,742	11,758	0,461	3,99%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	14,076	14,116	1,251	9,58%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	12,892	12,925	1,303	10,91%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 107,923	106,963	9,390	9,32%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 109,401	109,174	7,989	7,90%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 108,815	108,847	4,812	4,63%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	14,872	14,890	1,801	13,76%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 093,225	1 093,513	42,304	4,02%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 611,888	5 631,878	296,842	5,56%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 115,301	115,260	3,092	2,76%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 108,718	108,522	5,233	5,07%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 058,979	1 060,407	49,632	4,91%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	109,883	-	-	-
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	517,634	-	-	-
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 116,498	117,019	8,178	7,51%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	102,708	103,262	8,314	8,57%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	106,094	106,314	5,990	5,97%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	104,222	104,301	3,945	3,93%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	101,778	101,711	1,327	1,32%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 103,729	103,879	3,556	3,54%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 104,491	104,713	4,900	4,91%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 10,625	10,678	0,678	6,78%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 100,175	100,207	0,207	0,21%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	100,265	100,273	0,273	0,27%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société Compagnie de Gestion & de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

BILAN ARRETE au 31-12-2008
(exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2008
ACTIF			
AC1 -	Portefeuille titres	4.1	3 255 066
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés		155 944
	Obligations et valeurs assimilées		3 099 122
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		875 205
	Disponibilités	4.3	875 205
AC3 -	Créances d'exploitation		74
AC4 -	Autres actifs		16 962
	Total Actif		4 147 307
PASSIF			
PA1 -	Opérateurs créditeurs		8 558
PA2 -	Autres créditeurs divers		302
	Total Passif		8 860
ACTIF NET			
CP1 -	Capital	4.5	3 920 905

CP2 -	Sommes distribuables		217 542
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
	Sommes distribuables de l'exercice		217 542
	Actif Net		4 138 447
	Total Passif et Actif Net		4 147 307
ETAT DE RESULTAT			
Période du 21-02-2008 au 31-12-2008			
<i>(exprimé en dinar Tunisien)</i>			
			Période du 21-02-08 au 31-12-08
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	4.2	71 097
	Dividendes		22 592
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		48 505
PR2 -	Revenus des placements monétaires	4.4	2 247
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		73 344
CH1 -	Charges de gestion des placements	4.6	(8 362)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		64 982
CH2 -	Autres charges	4.7	(5 262)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		59 720
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation		157 822
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		217 542
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(157 822)
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(1 702)
	Frais de négociation		(488)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 276
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		58 806
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET			
Période du 21-02-2008 au 31-12-2008			
<i>(exprimé en dinar Tunisien)</i>			
			Période du 21-02-08 au 31-12-08
AN1 -	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations		58 806
	Résultat d'exploitation		59 720
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(1 702)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 276
	Frais de négociation de titres		(488)
AN3 -	Transactions sur le capital		3 979 641
	a / Souscriptions		4 022 517
	Capital		3 944 400
	Régularisation des sommes non distribuables		(81 826)
	Régularisation des sommes distribuables		159 943
	Droits d'entrée		-
	b / Rachats		(42 876)
	Capital		(41 700)
	Régularisation des sommes non distribuables		944
	Régularisation des sommes distribuables		(2 120)
	Droits de sorties		-
	Variation de l'actif net		4 038 447
AN4 -	Actif net		
	Début de période		100 000
	Fin de période		4 138 447
AN5 -	Nombre d'actions		
	Début de période		1 000
	Fin de période		40 027
	Valeur liquidative		103,391
AN6 -	Taux de rendement (%)		3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31-12-08

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

Al Amanah Obligataire FCP est un fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

L'exercice 2008 constitue le premier exercice d'activité du fonds, à compter du 21 Février 2008.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.08 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.08 ou à la date antérieure la plus récente.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-08 d'obligations, de bons du trésor assimilables et de titres OPCVM. Le solde de ce poste s'élève au 31-12-08 à 3 255 066 dinars et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% de l'actif net
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>		2 997 166	3 099 122	74,89%
<i>Emprunts d'Etat</i>		1 847 510	1 929 803	46,63%
<i>BTA-6% MARS 2012</i>	30	29 400	30 574	0,74%
<i>BTA-6,5% MARS 09</i>	20	20 094	20 887	0,50%
<i>BTA-6,75% AVRIL 10</i>	50	51 085	52 755	1,27%
<i>BTA-6.9% MAI 2022</i>	219	214 786	222 872	5,39%
<i>BTA-7% FEV 15</i>	1 258	1 308 034	1 370 433	33,11%
<i>BTA-7,5% AVRIL 14</i>	190	201 110	208 736	5,04%
<i>BTA-8.25% JUILLET 2014</i>	21	23 001	23 545	0,57%
<i>Emprunts de sociétés</i>		1 149 656	1 169 319	28,26%
<i>ATL 2008/1</i>	1 000	100 000	103 077	2,49%
<i>BH 2008</i>	1 000	100 000	103 421	2,50%
<i>EO AL-1-B</i>	1 650	49 725	50 743	1,23%

EO Attijari Bank-2008-A	1 500	150 000	150 023	3,63%
EO Attijari Bank-2008-B	2 500	250 000	250 038	6,04%
EO BTE 2004	5 000	300 000	308 096	7,44%
EO UTL 2004	100	7 675	8 058	0,19%
TL 2006-1	1 200	72 216	72 663	1,76%
TL 2008-1	1 200	120 040	123 200	2,98%
OPCVM	10 171	155 944	155 944	3,77%
MILLENIIUM OBLIGATAIRE SICAV	1 468	155 944	155 944	3,77%
Total			3 255 066	78,65%

4.2- - Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 71 097 DT pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur le portefeuille titres pour la période de l'année 2008.

Désignation	Période du 21/02/08 au 31/12/08
Revenus des obligations de sociétés	22 038
Revenus des obligations d'Etat	26 467
Dividendes	22 592
Total	71 097

4.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2008 à 875 205 TND et sont constitués exclusivement de disponibilités.

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 247 TND pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08 et représentent le montant des intérêts échus sur BTC et des intérêts créditeurs sur comptes courants.

Désignation	Période du 21/02/08 au 31/12/08
Revenus des BTC	2 176
Intérêts sur compte de dépôts	71
Total	2 247

4.5- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 21/02/2008 au 31/12/2008 se détaillent ainsi :

Capital au 21/02/2008

Montant	:	100 000
Nombre de titres	:	1 000
Nombre d'actionnaires	:	4

Souscriptions réalisées

Montant	:	3 944 400
Nombre de titres émis	:	39 444
Nombre d'actionnaires nouveaux :		23

Rachats effectués

Montant	:	41 700
Nombre de titres rachetés	:	417
Nombre d'actionnaires sortant :		2

Capital au 31/12/2008

Montant	:	4 002 700(*)
Nombre de titres	:	40 027
Nombre d'actionnaires	:	25

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 21/02/2008 au 31/12/2008).

Ainsi la valeur du capital en fin de période peut être déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	4 002 700
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	(1 702)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 277
Frais de négociation	(488)
Régularisation des sommes non distribuables de la période	(80 882)
Capital au 31/12/2008	3 920 905

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08 se présente comme suit :

Désignation	Période du 21/02/08 au 31/12/08
Rémunération du gestionnaire	6 968
Rémunération du dépositaire	1 394
Total	8 362

4.7- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 5 262 TND pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Période du 21/02/08 au 31/12/08
Rémunération CAC	3 800
Redevance CMF	1 180
Publicité & Publications	130
Impôt & Taxes	119
Services bancaires & assimilés	33
Total	5 262

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1 Transactions avec les parties liées

La gestion de AL AMANAH PRUDENCE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 0,5% HT par an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération due au gestionnaire au titre de l'exercice 2008 s'élève à 6 968 DT.

5.2 Evènements postérieurs

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire datant du 05/05/09 et par conséquent ne tiennent pas compte des événements postérieurs survenus après cette date.

AL AMANAH EQUITY FCP**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH EQUITY FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de AL AMANAH EQUITY FCP arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société Compagnie de Gestion & de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH EQUITY FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTESAMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI

AI AMANAH EQUITY FCP
Bilan arrêté au 31 Décembre 2008
(Exprimé en Dinars tunisiens)

31.12.08

	ACTIF		
AC1 -	Portefeuille titres		258 621
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	212 300
	Obligations et valeurs assimilées	4.2	46 321
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		140 717
	Disponibilités	4.4	140 717
AC3 -	Créances d'exploitation		13
AC4 -	Autres actifs		34
	Total Actif		399 385
	PASSIF		
PA1 -	Opérateurs créditeurs		2 673
	Total Passif		2 673
	ACTIF NET		
CP1 -	Capital	4.6	381 205
CP2 -	Sommes distribuables		15 507
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
	Sommes distribuables de l'exercice		15 507
	Actif Net		396 712
	Total Passif et Actif Net		399 385

AI AMANAH EQUITY FCP
Etat de résultat pour la période du 21.02.08 au 31.12.2008
(Exprimé en Dinars tunisiens)

			Période du 21.02.08 au 31.12.08
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	4.3	7 205
	Dividendes		5 627
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 578
	Revenus des autres valeurs		-
PR2 -	Revenus des placements monétaires	4.5	133
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 338
CH1 -	Charges de gestion des placements	4.7	(2 066)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		5 272
CH2 -	Autres charges	4.8	(2 087)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		3 185
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation		12 322
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		15 507
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(12 322)
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(8 344)
	Frais de négociation		(1 744)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		12 408
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 505

AI AMANAH EQUITY FCP		
Etat de variation de l'actif net pour la période du 21/02/08 au 31/12/08		
(Exprimé en Dinars tunisiens)		
		Période du 21-02-08 au 31-12-08
AN1 -	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	5 505
	Résultat d'exploitation	3 185
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(8 344)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	12 408
	Frais de négociation de titres	(1 744)
AN2 -	Distribution de dividendes	-
AN3 -	Transactions sur le capital	291 207
	a / Souscriptions	343 024
	Capital	331 300
	Régularisation des sommes non distribuables	(2 768)
	Régularisation des sommes distribuables	14 492
	Droits d'entrée	-
	b / Rachats	(51 817)
	Capital	(47 900)
	Régularisation des sommes non distribuables	(2 536)
	Régularisation des sommes distribuables	(2 170)
	Droits de sorties	789
	Variation de l'actif net	296 712
AN4 -	Actif net	
	Début de période	100 000
	Fin de période	396 712
AN5 -	Nombre d'actions	
	Début de période	1 000
	Fin de période	3 834
	Valeur liquidative	103,472
AN6 -	Taux de rendement (%)	4,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-08

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Al Amanah Equity FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

L'exercice 2008 constitue le premier exercice d'activité du fonds, à compter du 21 Février 2008.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.08 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.08 ou à la date antérieure la plus récente.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur les actions, valeurs assimilées et droits attachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits attachés totalisent au 31-12-08 un montant de 212 300 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Prix d'acquisition	Valeur comptable au 31/12/08	% Actif net
Actions	8 046	110 289	101 643	25,62%
ADWYA	487	2 028	3 016	0,76%
ARTES	1 300	16 065	11 908	3,00%
ATTIJARI BANK	300	3 536	4 119	1,04%
BT	40	4 120	4 450	1,12%
BTEI ADP	350	10 651	10 927	2,75%
CIL	650	11 346	11 311	2,85%
DA CIL	650	2 061	1 950	0,49%
MONOPRIX	80	9 205	9 242	2,33%
PGH	256	1 616	1 549	0,39%
SFBT	580	7 788	6 145	1,55%
SOTETEL	223	3 799	2 123	0,54%
T. LEASING	790	21 618	18 089	4,56%
T.AIR NG 2008	120	444	310	0,08%
T-INVEST	670	7 903	9 175	2,31%
TPR	1 550	8 112	7 328	1,85%
Titres SICAV	1 053	110 344	110 657	27,89%
MILLENIUM SICAV	215	22 639	22 839	5,76%
SICAV TRESOR	838	87 705	87 817	22,14%
TOTAL	9 099	220 633	212 300	53,51%

4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-12-08 un montant de 46 321 TND et se détaillent comme suit :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Prix d'acquisition</i>	<i>Valeur comptable au 31/12/08</i>	<i>% Actif net</i>
<i>BTA-7.00%FEV15</i>	5	5 165	5 406	1,36%
<i>EO ATL 2008/1</i>	100	10 000	10 308	2,60%
<i>EO ATTIJARI 2008-A</i>	100	10 000	10 002	2,52%
<i>EO BH 2008</i>	100	10 000	10 342	2,61%
<i>EO TL 2008-1</i>	100	10 000	10 264	2,59%
Total		45 165	46 321	11,68%

4.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7 205 TND pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08. Ils s'analysent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période du 21/02/08 au 31/12/08</i>
<i>Revenus des titres OPCVM (dividendes)</i>	3 393
<i>Revenus des actions (dividendes)</i>	2 235
<i>Revenus des obligations et valeurs assimilées</i>	1 577
Total	7 205

4.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2008 à 140 717 TND et sont constitués exclusivement de disponibilités.

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 133 TND pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08 et représentent le montant des intérêts créditeurs sur comptes courants.

4.6- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 21/02/2008 au 31/12/2008 se détaillent ainsi :

<i>Capital au 21/02/2008</i>	<i>Montant:</i>	100 000
	<i>Nombre de parts:</i>	1 000
	<i>Nombre de porteurs de parts :</i>	4
<i>Souscriptions réalisées</i>	<i>Montant:</i>	331 300
	<i>Nombre de titres émis:</i>	3 313
	<i>Nombre d'actionnaires nouveaux :</i>	28
<i>Rachats effectués</i>	<i>Montant:</i>	47 900
	<i>Nombre de titres rachetés:</i>	479
	<i>Nombre d'actionnaires sortant:</i>	3
<i>Capital au 31/12/2008</i>	<i>Montant:</i>	383 400 (*)
	<i>Nombre de titres:</i>	3 834
	<i>Nombre d'actionnaires :</i>	29

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 21/02/2008 au 31/12/2008).

Ainsi la valeur du capital en fin de période peut être déterminée comme suit:

<i>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</i>	383 400
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</i>	(8 344)
<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</i>	12 408
<i>Frais de négociation</i>	(1 745)
<i>Commissions de rachat</i>	789
<i>Régularisation des sommes non distribuables de la période</i>	(5 304)
Capital au 31/12/2008	381 205

4.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08 se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période du 21/02/08 au 31/12/08</i>
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	1 907
<i>Rémunération du dépositaire</i>	159
Total	2 066

4.8- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 2 087 TND pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période du 21/02/08 au 31/12/08</i>
<i>Rémunération CAC</i>	1 681
<i>Redevance CMF</i>	135
<i>Publicité & Publications</i>	130
<i>Impôt & Taxes</i>	123
<i>Services bancaires & assimilés</i>	18
Total	2 087

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

a. Transactions avec les parties liées

La gestion de AL AMANAH EQUITY FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1,2% HT par an, calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération due au gestionnaire au titre de l'exercice 2008 s'élève à 1 907DT.

b. Evènements postérieurs

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire datant du 05/05/09 et par conséquent ne tiennent pas compte des événements postérieurs survenus après cette date.

AL AMANAH PRUDENCE FCP**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société Compagnie de Gestion & de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH PRUDENCE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTESAMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

AI AMANAH PRUDENCE FCP
Bilan arrêté au 31 Décembre 2008
(Exprimé en Dinars tunisiens)

31.12.08

ACTIF

AC1 -	Portefeuille titres		486 775
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	217 794
	Obligations et valeurs assimilées	4.2	268 981
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		33 103
	Disponibilités	4.4	33 103
AC3 -	Créances d'exploitation		62
AC4 -	Autres actifs		102
	Total Actif		520 042

PASSIF

PA1 -	Opérateurs créditeurs		3 504
	Total Passif		3 504

ACTIF NET

CP1 -	Capital	4.6	488 760
CP2 -	Sommes distribuables		27 778
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
	Sommes distribuables de l'exercice		27 778
	Actif Net		516 538
	Total Passif et Actif Net		520 042

AI AMANAH PRUDENCE FCP
Etat de résultat pour la période du 21.02.08 au 31.12.2008
(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Période du 21.02.08 au 31.12.08
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	4.3
	Dividendes	17 225
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 132
		11 093
PR2 -	Revenus des placements monétaires	4.5
		189
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	17 414
CH1 -	Charges de gestion des placements	4.7
		(3 519)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS	13 895
CH2 -	Autres charges	4.8
		(2 422)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	11 473
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	16 305
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	27 778
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(16 305)
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 081
	Frais de négociation	(1 929)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	9 957
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	20 582

AI AMANAH PRUDENCE FCP
Etat de variation de l'actif net pour la période du 21/02/08 au 31/12/08
(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Période du 21-02-08 au 31-12-08
AN1 -	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	20 582
	Résultat d'exploitation	11 473
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 081
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	9 957
	Frais de négociation de titres	(1 929)
AN2 -	Distribution de dividendes	-
AN3 -	Transactions sur le capital	395 956
	a / Souscriptions	1 461 414
	Capital	1 333 500
	Régularisation des sommes non distribuables	55 612
	Régularisation des sommes distribuables	72 302
	Droits d'entrée	-
	b / Rachats	(1 065 458)
	Capital	(973 500)
	Régularisation des sommes non distribuables	(46 724)
	Régularisation des sommes distribuables	(55 996)
	Droits de sorties	10 762
	Variation de l'actif net	416 538
AN4 -	Actif net	
	Début de période	100 000
	Fin de période	516 538
AN5 -	Nombre d'actions	
	Début de période	1 000
	Fin de période	4 600
	Valeur liquidative	112,291
AN6 -	Taux de rendement (%)	14,33%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31-12-08

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Al Amanah Prudence FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

L'exercice 2008 constitue le premier exercice d'activité du fonds, à compter du 21 Février 2008.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.08 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.08 ou à la date antérieure la plus récente.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Note sur les actions, valeurs assimilées et droits attachés :**

Les actions, valeurs assimilées et droits attachés totalisent au 31-12-08 un montant de 217 794 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Prix d'acquisition	Valeur comptable au 31/12/08	% Actif net
Actions	6 608	129 177	129 905	25,15%
ADWYA	200	1 014	1 239	0,24%
BT	30	3 120	3 337	0,65%
BTEI ADP	843	25 982	26 318	5,10%
CIL	1 450	27 000	25 233	4,89%
DA CIL	1 450	4 596	4 350	0,84%
MONOPRIX	360	40 698	41 590	8,05%
SFBT	1 070	13 040	11 337	2,19%
T-INVEST	1 205	13 727	16 501	3,19%
Titres SICAV	834	87 530	87 889	17,01%
MILLENIUM SICAV	342	36 038	36 330	7,03%
SICAV TRESOR	492	51 492	51 559	9,98%
TOTAL	7 442	216 707	217 794	42,16%

4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-12-08 un montant de 268 981 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Prix d'acquisition	Valeur comptable au 31/12/08	% Actif net
BTA-7.00%FEV15	15	15 495	16 218	3,14%
BTA-6.10%OCT13	200	199 600	201 846	39,08%
EO ATL 2008/1	100	10 000	10 308	2,00%
EO ATTIJARI 2008-A	200	20 000	20 003	3,87%
EO BH 2008	100	10 000	10 342	2,00%
EO TL 2008-1	100	10 000	10 264	1,99%
Total		265 095	268 981	52,07%

4.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 17 225 TND pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 21/02/08 au 31/12/08
Revenus des titres OPCVM (dividendes)	4 382
Revenus des actions (dividendes)	1 750
Revenus des obligations et valeurs assimilées	11 093
Total	17 225

4.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2008 à 33 103 TND et sont constitués exclusivement de disponibilités.

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 189 TND pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08 et représentent le montant des intérêts créditeurs sur comptes courants.

4.6- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 21/02/2008 au 31/12/2008 se détaillent ainsi :

Capital au 21/02/2008

Montant:	100 000
Nombre de parts:	1 000
Nombre de porteurs de parts :	4

Souscriptions réalisées

Montant:	1 333 500
Nombre de titres émis:	13 335
Nombre d'actionnaires nouveaux :	33

Rachats effectués

Montant:	973 500
Nombre de titres rachetés:	9 735
Nombre d'actionnaires sortant:	7

Capital au 31/12/2008

Montant:	460 000 (*)
Nombre de titres:	4 600
Nombre d'actionnaires :	30

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 21/02/2008 au 31/12/2008).

Ainsi la valeur du capital en fin de période peut être déterminée comme suit:

<i>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</i>	460 000
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres</i>	1 081
<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</i>	9 957
<i>Frais de négociation</i>	(1 929)
<i>Commissions de rachat</i>	10 762
<i>Régularisation des sommes non distribuables de la période</i>	8 889
Capital au 31/12/2008	488 760

4.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08 se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période du 21/02/08 au 31/12/08</i>
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	3 128
<i>Rémunération du dépositaire</i>	391
Total	3 519

4.8- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 2 422 TND pour la période allant du 21/02/08 au 31/12/08. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période du 21/02/08 au 31/12/08</i>
<i>Rémunération CAC</i>	1 820
<i>Redevance CMF</i>	331
<i>Publicité & Publications</i>	130
<i>Impôt & Taxes</i>	123
<i>Services bancaires & assimilés</i>	18
Total	2 422

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

a. Transactions avec les parties liées

La gestion de AL AMANAH PRUDANCE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 0,8% HT par an, calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération due au gestionnaire au titre de l'exercice 2008 s'élève à 3 128 DT.

b. Evènements postérieurs

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire datant du 05/05/09 et par conséquent ne tiennent pas compte des événements postérieurs survenus après cette date.